



Centre d'approvisionnement – Fredericton
301 Promenade Bishop
Fredericton, N-B E3C 2M6

29 June 2023

30004475

TITRE: Étude du milieu biologique – réfection des reervoirs dans l'archipel du Lac Saint-Pierre

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le ministère Pêches et des Océans requiert des services environnementaux visant la caractérisation complémentaire de certaines composantes du milieu biologique dans le secteur des reervoirs de l'archipel du Lac Saint-Pierre. En vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LÉI), le MPO doit réaliser une évaluation des effets environnementaux du projet de réfection des reervoirs afin de s'assurer que ce dernier ne cause pas d'effets négatifs importants à l'environnement. Considérant l'importance du projet et de ses enjeux, et malgré le fait que ce dernier ne soit pas un projet désigné par règlement, l'évaluation des effets environnementaux sur les composantes du milieu doit être réalisée avec une portée et une rigueur similaires à ces derniers et le niveau de détail et la justesse de l'évaluation des effets pour les composantes du milieu doivent être adéquatement documentée et supportée.

Dans ce contexte, les études complémentaires à réaliser doivent être conçues et développées afin de bien supporter l'analyse des effets du projet sur les composantes valorisées de l'environnement (CVE) et de favoriser l'adoption de mesures d'atténuation adaptées au projet. Aussi, en prévision de l'élaboration d'un programme de suivi environnemental qui pourrait être développé dans le cadre de l'évaluation

environnementale, certains paramètres doivent être mesurés ou inventoriés avant la réalisation du projet afin de documenter l'état de référence.

À ce jour, une étude de caractérisation initiale du milieu (« Baseline study ») basée sur une revue de littérature a été réalisée. Cette étude est composée des 3 sous-études suivantes :

- AECOM, 2020a. Étude de base du milieu physique – revue des informations existantes.
- AECOM, 2020b. Étude de base du milieu biologique – revue des informations existantes.
- AECOM, 2020c. Étude de base du milieu humain – revue des informations existantes.

L'étude de base du milieu biologique sera jointe au contrat résultant. Au besoin, les autres études pourront être fournies sur demande.

Par ailleurs, la caractérisation et la cartographie des habitats de poisson ont été réalisées en 2022. Cette caractérisation visait à documenter les caractéristiques des habitats du poisson en amont et en aval de chacun des reverts (zone locale) afin de dresser le portrait des habitats présents et ainsi obtenir un état de référence pour fins de comparaison dans le cas de suivi environnemental éventuel. Les résultats de cette étude ont permis de classer les habitats présents en fonction de critères spécifiques. Ces informations seront remises au Consultant à la suite de l'octroi du mandat. Les caractérisations complémentaires du milieu à mettre en œuvre dans le cadre du présent mandat doivent prendre en compte des résultats de cette étude afin de définir les niveaux d'efforts requis pour établir l'utilisation des habitats d'importance qui auront été identifiés.

3. Les travaux comprendront les éléments suivants :

Les services à fournir visent la caractérisation complémentaire de certaines composantes du milieu biologique. Le fournisseur de services doit élaborer et réaliser un programme de caractérisation complémentaire des composantes du milieu listées ci-après pour le compte du ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) afin de combler les lacunes d'informations et permettre éventuellement l'évaluation détaillée des effets environnementaux pour le projet de réfection des reverts. Les volets touchés par le présent mandat sont les suivants :

- Milieux humides et hydriques,
- Espèces floristiques à statut précaire,
- Herpétofaune.

De manière générale, les caractérisations complémentaires pour les composantes biologiques porteront sur la zone d'étude locale.

Il est à noter que le présent mandat exclut la préparation du rapport d'évaluation des effets environnementaux (EEE). Toutefois, les résultats de la caractérisation des composantes biologiques listées plus haut doivent être compilés dans des rapports sectoriels et doivent être suffisamment détaillés pour être éventuellement intégrés dans une EEE.

4. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Le directeur de projet doit être un biologiste ayant 15 ans d'expérience ou plus dans le domaine des inventaires de la faune et de la flore. Le directeur de projet doit être en charge de la supervision du projet dans son ensemble.
- Le chargé de projet doit être un biologiste ayant 5 ans d'expérience ou plus dans le domaine des inventaires de la faune et de la flore. Le chargé de projet doit être en charge de tous les aspects de coordination, planification des travaux de terrain, de la rédaction des livrables et de la charge globale du projet.
- Le technicien en environnement doit être un technicien en environnement (ou de la faune, en écologie ou un équivalent) ayant 10 ans d'expérience ou plus dans le domaine des inventaires de la faune et de la flore. Le technicien doit être en charge de la réalisation des travaux d'inventaires de la faune et de la flore sur le terrain.

5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Ce marché est réservé aux fournisseurs autochtones, conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement. Par conséquent, seuls les fournisseurs qui satisfont à la définition d'« entreprise autochtone », telle que définie dans la SAEA, peuvent soumettre un énoncé des capacités.

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Afin de favoriser la participation des Premières Nations consultées dans le cadre du projet de réfection des reversoires, le MPO a demandé aux conseils des nations consultées leur intérêt et capacité à réaliser certains volets du projet, tels que les inventaires fauniques-floristiques. Comme le Conseil de la Nation Huronne-Wendat est le seul à avoir confirmé son intérêt et sa capacité pour réaliser des travaux d'inventaires fauniques-floristiques dès 2023, le MPO a poursuivi les démarches d'approvisionnement uniquement avec ce dernier.

7. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au *Règlement sur les marchés de l'État* est (sont) invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6.(c) les cas où la nature du marché est telle qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public.

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période de deux (2) ans, de la date d'attribution du contrat au 30 mars 2025.

9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat est de 250,000.00 \$ (TPS/TVH en sus).

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Conseil de la Nation Huronne-Wendat, 255 Place Chef Michel Laveau, Wendake, QC G0A 4V0.

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le Lundi 17 Juillet, 2023 à 14 h (ADT).

13. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Marie-Carmen Sedji – Spécialistes des Contrats

301 Promenade Bishop, Fredericton, NB E3C 2M6

Téléphone :506-478-7358

Courriel : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca